

**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
séance du Conseil Municipal  
du lundi 29 mars 2010

L’an deux mil dix, **le 29 MARS**

A 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en publique sous la présidence de Gérard LENEVEU, Maire

**Etaient présents :**

Messieurs MARION, HEUZE, BOISSEE, ISABEL, BOUTAMINE, LELAIZANT, LACOUR, LECOUSTEY, LECOEUR

Mesdames GUILLOT, GOUESLARD, MOLLET, HUE, POUILLAIN, LEBIDOIS, PAPOUIN BOUVIER, LUCAS, ROUF, MOBASHER, CHAPELLIERE

Formant la majorité des membres en exercice

**Absent(s) excusé(s) :**

Monsieur BRIARD donne pouvoir à Madame GOUESLARD

Monsieur LEGER donne pouvoir à Monsieur MARION

Monsieur PAOLINI donne pouvoir à Madame GUILLOT

**Absent(s) non excusé(s)**

Madame HADDOUCHE

Monsieur SEYMOUR

**1/COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET TRANSPORT**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 MARS 2009 approuvant le Budget Transport -exercice 2009-, Monsieur MARION Alain, Maire Adjoint, expose à ses collègues les conditions d’exécution de ce budget.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, siégeant alors sous la présidence de Monsieur MARION et Monsieur LENEVEU, Maire, ne prenant pas part au vote, adopte à l’unanimité le compte administratif de l’exercice 2009 arrêté comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<i>DEPENSES</i>	-91.203,65	-12.000,00	-103.203,65
<i>RECETTES</i>	87.162,80	19.409,43	106.572,23
<i>RESULTAT DE L’EXERCICE</i>	-4.040,85	7.409,43	3.368,58
<i>REPORT ANTERIEUR</i>	15.953,58	44.768,37	60.721,95
<b><i>RESULTAT</i></b>	<b>11.912,73</b>	<b>52.177,80</b>	<b>64.090,53</b>

## 2/COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET GENERAL

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 MARS 2009 approuvant le budget de l'exercice 2009,

Vu les délibérations en date des 22 juin, 14 septembre et 2 novembre 2009 portant virements de crédits et/ou décisions modificatives pour ce même exercice,

Monsieur MARION, Maire Adjoint, expose à ses collègues les conditions d'exécution du budget général.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal siégeant alors sous la présidence de Monsieur MARION et Monsieur LENEVEU, Maire, ne prenant pas part au vote, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4.555.429,83	1.548.165,95	6.103.595,78
RECETTES	4.872.356,49	2.141.714,85	7.014.071,34
RESULTAT DE L'EXERCICE	316.926,66	593.548,90	910.475,56
REPORT ANTERIEUR	803.068,41	475.148,25	1.278.216,66
<b>RESULTAT</b>	<b>1.119.995,07</b>	<b>1.068.697,15</b>	<b>2.188.692,22</b>

Restes à Réaliser :..... 1.017.630,00 €

Restes à Recouvrer :..... 0,00 €

## 3/BUDGET TRANSPORT COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur LENEVEU Gérard, Maire, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives au Budget Transport, -exercice 2009- a été réalisée par Monsieur BOUVET, Receveur Municipal, et que le compte de gestion établi par celui-ci, est conforme au compte administratif.

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2009 du budget annexe transport.

## 4/BUDGET TRANSPORT / AFFECTATION DE RESULTAT

Vu les résultats du compte administratif 2009 du Budget Transport, lesquels s'établissent comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT : + 11.912,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 52.177,80 €

Considérant les états néants des restes à réaliser et restes à recouvrer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à affectation au compte 1068 (Recette Investissement)

La reprise de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif Transport 2010 est donc arrêtée à 11.912,73 €.

#### **5/BUDGET TRANSPORT - BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur LENEVEU Gérard, Maire, et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 du Transport.

Celui-ci s'équilibre à 97.450 € en Fonctionnement et 69.802,80 € en Investissement. (consultable en mairie)

#### **6/BUDGET GENERAL / COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par Monsieur BOUVET Receveur Municipal et que le compte de gestion, établi par celui-ci, est conforme au compte administratif.

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2009

#### **7/BUDGET GENERAL / BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2009**

Conformément à l'article L 2241-1 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune, Madame Edith GUILLOT, Maire Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à l'Environnement rappelle à ses collègues qu'au cours de l'année 2009, il a été procédé aux acquisitions et cessions suivantes :

- 1) Acquisition à titre gratuit, par acte du 6 janvier 2009, auprès de la Société PARTELIOS HABITAT, d'une parcelle de terrain sis à GIBERVILLE, assiette des voiries et espaces verts du lotissement « Les Murailles », cadastrée section AA N°348 pour une superficie totale de 3.356m<sup>2</sup>, (frais : 441,39);
- 2) Acquisition, par acte du 22 avril 2009, auprès des consorts COLLET, d'une parcelle de terrain nu sise à GIB ERVILLE, rue du Marais, cadastrée section AH n°51 pour une superficie totale de 455 m<sup>2</sup> au prix de 1.365 € (réalisation d'un verger pour la ferme d'Amélie) ; les frais de notaire se sont élevés à 550,57 € ;
- 3) Cession, par acte du 1<sup>er</sup> juillet 2009, à la S.C.I. DU FER, d'une parcelle de terrain nu sise à GIBERVILLE, ZI Le Martray, cadastrée section AK n° 359 pour une superficie totale de 4.434 m<sup>2</sup> au prix de 86.463 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, approuve, à l'unanimité, ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2009 de la collectivité.

## 8/BUDGET GENERAL / AFFECTATION DE RESULTAT 2009

Vu les résultats du compte administratif 2009, lesquels s'établissent comme suit :

- section Fonctionnement : 1.119.995,07 €
- section Investissement : 1.068.697,15 €

Considérant l'état des restes à réaliser s'élevant à 1.017.630 € en dépenses et se décomposant comme suit :

- P.L.U : 17.650 €
- Acquisition terrain COLLET : 3.000 €
- Opération 36 Complexe sportif : 682.970 €
- Opération 23 Cœur de Bourg : 304.000 €
- Opération 12 Voirie -plantation : 500 €
- Opération 16 Bibliothèque Informatisation : 4.010 €
- Opération 3 Ecole primaire Informatique : 900 €
- Opération 9 Logement de fonction : 4.600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à affectation au compte 1068 (recette investissement).

La reprise de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2010 est donc arrêtée à 1.119.995,07 €.

## 9/ SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la Commission de Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde aux différentes associations les subventions 2010 suivantes, étant entendu que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2010

NOM de l'ASSOCIATION	MONTANT
C.OS. (fonctionnement)	3.000,00 €
C.O.S. (aides aux vacances divers médailles etc.)	-
Ass. LOCATAIRES du PLATEAU	220,00 €
VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU	600,00 €
F.N.A.C.A.	430,00 €
F.C.P.E .primaire - maternelle	700,00 €
BATTERIE FANFARE	2.835,00 €
COMITE DES FETES	7.800,00 €
COMITE DES FETES (exceptionnel bâches	1.000,00 €
JARDINS FAMILIAUX	820,00 €
INTERNATIONAL TRANSCEIVER	180,00 €
LES ENFANTS DU MALI	550,00 €
ECOLE MATERNELLES	3.570,00 €
ECOLE PRIMAIRES	5.460,00 €
F.C.P.E. Les Tilleuls	250,00 €
COMITE JUMELAGE MURLO	2.280,00 €
SECTION GYM VOLONTAIRE	1.500,00 €
GYM JEUNESSE GIBERVILLAIS	1.080,00 €
TENNIS DE TABLE	1.340,00 €

TAEKWONDO HAPKIDO	1.030,00 €
TAEKWONDO HAPKIDO(Exceptionnel)	400,00 €
SECTION HALTEROPHILIE	6.000,00 €
A.S.G. LES MONTES EN L'AIR	2.250,00 €
A.S.G. JUDO	2.800,00 €
A.S.G. BASKET BALL	11.330,00 €
A.S.G. HAND BALL	11.800,00 €
A.S.G. TENNIS	1.200,00 €
A.S.G. FOOTBALL	12.750,00 €
FULL CONTACT	1.400,00 €
HANDBLEU	500,00 €
A.G.L.A.E.	36.000,00 €
SECOURS GIBERVILLAIS	1.570,00 €
RENCONTRE	600,00 €
CLUB DE L'AMITIE	1.960,00 €
DETENTE ET BIEN ETRE	875,00€
MAJORETTES	750,00 €

Le Conseil Municipal autorise, en outre, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'Association A.G.L.A.E.

Les Maire, Adjoints et/ou Conseillers n'ont pas pris part au vote se rapportant à l'attribution de la subvention à une association dont ils sont membres du bureau

## 10/ SUBVENTION HAÏTI

Suite au séisme à HAÏTI,  
 Sur avis favorable des membres du bureau,  
 Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, au titre de la solidarité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € étant entendu que celle-ci sera versée à Entraide Médicale Internationale (E.M.I.), qui est plus particulièrement spécialisée dans le développement de programmes de santé à plus ou moins long terme.

## 11/ TABLEAU DES EFFECTIFS / TRANSFORMATIONS DE POSTES

Suite à l'exposé de Monsieur MARION, 1<sup>er</sup> Adjoint, et sur proposition des membres de la commission du Personnel, le Conseil Municipal approuve les transformations de postes suivantes étant ici précisé que celles-ci ont reçu l'avis favorable du Centre de Gestion :

### **Au titre d'avancement de grade, suite à examen professionnel :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe en 1 poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe

### **Au titre d'avancement de grade :**

- 1 poste d'attaché en poste d'attaché principal
- 1 poste de chef de service de police municipale classe normale en poste de chef de service de police municipale de classe supérieure
- 1 poste de brigadier en poste de brigadier chef principal
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> Classe en poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> Classe

La date d'effet de ces transformations est fixée au 1<sup>er</sup> AVRIL 2010

Adopté à l'unanimité

## 12/ TAUX D'IMPOSITION 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2010 les taux d'imposition applicables en 2009 à chacune des trois taxes directes locales, soit :

- Taxe d'habitation : 13,93%
- Taxe foncière - bâti : 36,07%
- Taxe foncière - non bâti : 61,71%

D'où un produit attendu de :

<i>TAXE</i>	<i>BASE</i>	<i>TAUX</i>	<i>PRODUIT</i>
<b>Taxe Habitation</b>	<b>3.514.000</b>	<b>13,93%</b>	<b>489.500</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>3.239.000</b>	<b>36,07%</b>	<b>1.168.307</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>32.300</b>	<b>61,71%</b>	<b>19.932</b>

Soit 1.677.739 € au total

## 13/BUDGET GENERAL / BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur LENEVEU Gérard, Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2010 proposé.

Celui-ci s'équilibre à 6.049.984,00 € en fonctionnement et 1.947.577,00 € en investissement (consultable en mairie).

## 14/ADMISSION EN NON VALEUR ET ANNULATION DE TITRES

Monsieur LENEVEU Gérard, Maire, expose à ses collègues que Monsieur BOUVET, Receveur Municipal, a présenté des états récapitulatifs de titres émis par la commune pour des frais de restauration scolaire et dont la trésorerie ne peut obtenir le recouvrement.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'admission en non valeur des titres (ou soldes de titres) ci-dessous :

- titre n° 08/244 d'un montant de 22,80 € (personne ayant quitté la commune sans laisser d'adresse)
- titre n° 08/406 d'un montant de 25,20 €
- titre n° 08/541 d'un montant de 48,60 €
- titre n° 08/670 d'un montant de 29,85 €
- titre n° 08/781 d'un montant de 27,00 €
- titre n° 08/941 d'un montant de 48,60 €
- titre n° 08/1137 d'un montant de 27,00 €
- titre n° 08/1448 d'un montant de 32,40 €
- titre n° 09/86 d'un montant de 42,90 €  
(suite à jugement de liquidation judiciaire)

D'autre part, il autorise l'annulation du titre n° 08/1147 pour erreur matérielle (double facturation d'un montant de 83,40 €)

Adopté à l'unanimité

## **15/ACQUISITION DEFIBRILLATEURS / DEMANDE DE FONDS PARLEMENTAIRES**

Monsieur Jean-Pierre ISABEL, Maire Adjoint plus particulièrement responsable de la Commission Sports, rapporte à ses collègues que le 6 JANVIER dernier, Madame Laurence DUMONT, députée du Calvados nous a informé qu'une subvention exceptionnelle de 3.000 € pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques a reçu un avis favorable du gouvernement et sera inscrite au budget du ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales si la commune présente le dossier de demande de subvention.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet d'acquisition de défibrillateurs
- Indique que les crédits nécessaires à cet effet sont inscrits au Budget 2010
- Sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales l'octroi de 3.000 € au titre de subvention exceptionnelle, étant ici précisé que la dépense est estimée à ce jour à 6.108 € H.T. (7.305,17 € T.T.C.)

## **16/DENOMINATION DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF RUE DES CITES**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, rappelant que l'intéressé a œuvré sans relâche pour le progrès social et la paix et qu'il a participé à la gestion municipale en qualité d'adjoint pendant 24 ans (de 1977 à 2001),

Considérant que la commune et la population de GIBERVILLE lui doivent beaucoup,

Conformément au souhait émis lors d'une précédente séance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité confirme que le nouveau stade rue des Cités portera le nom de Claude BOZEC

## **17/QUESTIONS DIVERSES**

Semaine de la sécurité routière du 25 au 29 mai prochain (exposé des différentes actions menées sur la commune)

Séance levée à 22 h